



Analyse des marchés de gros de la terminaison d'appel vocal fixe, vocal mobile et SMS des opérateurs en métropole et outre-mer pour la période 2014-2016

## Contribution AFORST

28 juin 2013

**D**ans le cadre de la consultation lancée par l'ARCEP le 28 mai dernier, l'AFORST souhaiterait réagir spécifiquement sur deux points. Elle laisse à ses membres le soin d'exposer plus en détails leurs points de vue respectifs.

### CONTEXTE TECHNOLOGIQUE ET ECONOMIQUE

#### *De la technologie TDM au tout IP*

Le progrès technologique et l'évolution des usages qui en découle sont des éléments décisifs qui impactent fortement l'économie du secteur des télécommunications.

Le RTC connaît en ce sens une phase critique de son évolution où la technologie TDM, traditionnellement utilisée, se retrouve aujourd'hui grandement marginalisée face à la technologie IP, à tel point que ces protocoles IP sont désormais adoptés par tous les opérateurs pour leurs propres réseaux de transport.

Les plus récents d'entre eux ont même implémenté cette technologie de façon native, preuve d'une évolution et d'un usage généralisé de ces nouveaux protocoles. La progression exponentielle des flux IP imposent aujourd'hui une conversion massive vers ces protocoles. Il convient également de signaler l'abandon progressif des équipements TDM par les constructeurs à une échéance très brève.

Outre cette évolution dans la pratique générale, l'AFORST constate au travers de ses membres que ces protocoles IP sont aujourd'hui matures pour l'interconnexion de réseaux. Un travail significatif de normalisation et d'expérimentation a été mené afin de préparer le remplacement de l'interconnexion TDM par l'interconnexion en mode IP, vision expressément partagée par l'opérateur historique.

## **SUR LA NECESSITE D'IMPOSER A FRANCE TELECOM UNE CONNEXION REGULEE EN IP AU RTC DES LA FIN DE L'ANNEE 2014**

### ***Un calendrier en phase avec l'état du marché***

La mise à disposition dès la fin de l'année 2014 d'une interconnexion IP est justifiée par l'économie générale de l'interconnexion entre opérateurs alternatifs et France Télécom mais aussi par la fin de la maintenance des équipements TDM par les équipementiers.

### ***Une obligation à la conséquence mesurée pour France Télécom***

Une fois que les besoins internes de conversion entre flux RTC et flux IP de l'opérateur historique seront satisfaits, soit vraisemblablement dans le courant de l'année 2014, ce dernier pourra commencer à utiliser cette capacité excédentaire de conversion IP/RTC pour traiter le trafic d'interconnexion IP vers le RTC, sans investissements massifs.

### ***Une obligation nécessaire pour les alternatifs et les consommateurs***

S'il est unanimement admis que la technologie TDM n'est plus efficace, elle n'est aujourd'hui clairement plus « pertinente ». En effet, bien que la persistance de coûts spécifiques relatifs à cette infrastructure soit admissible du fait du temps nécessaire à la transition totale, le secteur a besoin d'un signal clair qui incite l'opérateur historique à accélérer l'abandon de cette technologie qui tarde désormais à se concrétiser. Il ne sera en effet plus légitime de continuer à investir en 2015 dans une technologie qui s'apparente alors comme un passif historique, voire comme une arme anticoncurrentielle, et non plus comme une infrastructure efficace, en phase avec son temps.

En ce sens, les interconnexions IP sont techniquement plus efficaces en ce qu'elles requièrent un nombre limité de points d'interconnexion. Une offre France Télécom d'une interconnexion IP régulée généralisée est ainsi le gage d'une meilleure concurrence sur le marché de gros.

De plus, le déploiement d'une interconnexion IP est la condition sine qua non pour permettre l'émergence de services IP de bout en bout. Ces derniers seront les vecteurs de nouvelles offres innovantes à valeur ajoutée sur les marchés de détail, au bénéfice du consommateur.

Enfin, la mise à disposition d'une interconnexion IP régulée généralisée à fin 2014 est une décision économiquement efficace, qui libère de la capacité d'investissement pour les opérateurs alternatifs, dans un contexte difficile.

\* \* \*